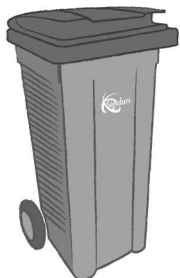


### ORDURES MÉNAGÈRES



**MERCREDI**

→ La collecte a lieu **l'après-midi**.  
SORTIR LE BAC LE JOUR DE LA COLLECTE AVANT 12H.

### DÉCHETS VÉGÉTAUX

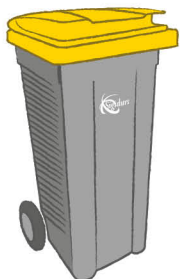


**LES LUNDIS SUIVANTS**

JANV.	FÉV.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.
-	-	-	1	6	3	-	5	2	7	4	-
-	-	-	8	13	10	8	-	9	14	11	-
15	19	18	15	20	17	-	19	16	21	18	16
-	-	-	22	27	24	22	-	23	28	25	-
-			29			-		30			-

→ La collecte a lieu **le matin**. SORTIR LE BAC LA VEILLE AU SOIR.

### EMBALLAGES ET PAPIERS



**JEUDI**

→ La collecte a lieu **le matin**.  
SORTIR LE BAC LA VEILLE AU SOIR.

### ENCOMBRANTS

LES LUNDIS SUIVANTS	JANV.	FÉV.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.
	15	19	18	15	20	17	15	19	16	21	18	16

→ La collecte a lieu **dans la journée**.

DÉPOSER VOS ENCOMBRANTS LA VEILLE AU SOIR, SUR LE TROTTOIR, SANS GÊNER LE PASSAGE DES PIÉTONS.





## TOUS LES EMBALLAGES

EN PLASTIQUE

+

EN CARTON

+

EN MÉTAL

+ TOUS LES PAPIERS

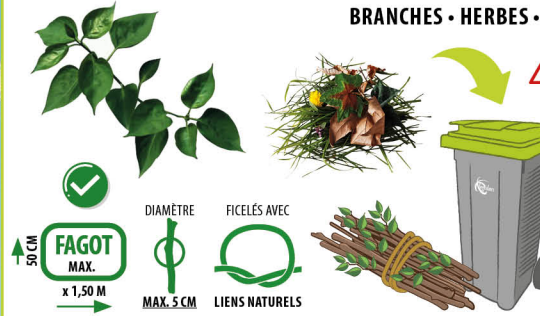


VIDEZ SANS LAVER + SÉPAREZ LES ÉLÉMENTS = BIEN RECYCLER ✓

## LES DÉCHETS VÉGÉTAUX

→ Pensez au compostage !

BRANCHES • HERBES • FEUILLES • FLEURS



**BAC REMPLI**  
de déchets humides ?  
= SURCHARGE !  
LE REMPLIR À MOITIÉ

TOUS CES DÉCHETS  
PEUVENT ÉGALEMENT  
ÊTRE DÉPOSÉS EN  
**DÉCHÈTERIE**



## LES ENCOMBRANTS

DÉCHETS VOLUMINEUX NI ÉLECTRIQUES • NI TOXIQUES • NI DANGEREUX  
MEUBLES • LITERIE • SANITAIRE • GROS OBJETS EN MÉTAL



ENCOMBRANT COLLECTÉ  
SI 2 PERSONNES PEUVENT  
LE TRANSPORTER.

TOUS CES DÉCHETS  
PEUVENT ÉGALEMENT  
ÊTRE DÉPOSÉS EN  
**DÉCHÈTERIE**

## LES EMBALLAGES EN VERRE

BOUTEILLES • BOCAUX • FLACONS • POTS



## LES ORDURES MÉNAGÈRES

DÉCHETS NI ÉLECTRIQUES • NI TOXIQUES • NI DANGEREUX  
OBJETS • VAISSELLE • RESTES ALIMENTAIRES • MIS EN SACS ✓



## LES DÉCHÈTERIES

DÉCHETS ÉLECTRIQUES • PILES • PEINTURES • PRODUITS TOXIQUES • SOLVANTS  
• BATTERIES • PNEUS • MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION • PALETTES  
• FENÊTRES • MIROIRS • VITRES • SOUCHES • TRONCS • TEXTILES



**OBLIGATOIRE**

**TOUS CES DÉCHETS SONT REFUSÉS AUX COLLECTES**